

Je crois avoir déjà annoncé à plusieurs députés appartenant aux divers partis à la Chambre que le gouvernement examine sérieusement plusieurs recommandations émanant de diverses parties du Canada, par suite des onze ou douze colloques sur le renouvellement urbain et le logement tenus dans tout le pays l'an dernier et l'année précédente. Nous avons reçu des recommandations très concrètes et utiles dont l'une préconise que nous prenions de nouvelles mesures pour améliorer certains endroits qui peuvent difficilement être considérés comme des secteurs de renouvellement urbain et une autre qui voudrait que les maisons des vieux quartiers de nos villes subissent des travaux de réparation.

Le gouvernement n'est pas encore arrivé à une conclusion sur ces recommandations. J'ai accepté de rencontrer certains députés et des dirigeants de la Société en vue de discuter des propositions de ce genre. Je serais très heureux de le faire avec d'autres groupes intéressés, mais avant de traduire ces propositions en lois, il faut d'abord en discuter avec toutes les provinces. Quant à moi, j'ai beaucoup de sympathie à l'égard des propositions selon lesquelles les maisons publiques construites il y a 10 ou 15 ans, lorsqu'il n'était pas possible de fournir des installations récréatives, devraient être étudiées sous ce rapport, puisqu'il est devenu possible de fournir de telles installations pour les nouvelles constructions d'habitations publiques. Je ne puis dire au député quelle initiative prendra le gouvernement, mais je peux lui donner l'assurance, ainsi qu'aux autres députés intéressés, que si des propositions de ce genre sont soumises de la façon que l'a fait se soir l'honorable représentant, elles seront étudiées minutieusement.

LA FONCTION PUBLIQUE—EMPLOYÉS DE  
L'IMPRIMERIE NATIONALE ET SYN-  
DICATS PRIVÉS D'IMPRIMEURS

• (10.30 p.m.)

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, je m'excuse tout d'abord auprès du ministre de le retenir ici ce soir, en raison de la situation particulière dont je me rends parfaitement compte. J'ai posé, en effet, une question aujourd'hui, à l'appel de l'ordre du jour, mais il est regrettable qu'elle ait été jugée irrecevable, car le ministre aurait pu y répondre sur-le-champ. A mon avis, les conséquences évidentes auxquelles j'ai fait allusion, et qui figuraient dans une nouvelle de la *Presse canadienne*, motivaient une réponse de la part du ministre. J'avais demandé plus tôt aujourd'hui si le ministre tolérerait que des employés permanents de l'Imprimerie nationale soient administrateurs ou directement intéressés dans

un syndicat d'imprimerie privé ne relevant pas de l'Imprimerie nationale. Ce soir je voudrais m'étendre un peu là-dessus en posant de nouveau la question au ministre.

En plus des objectifs de la société qu'a mentionnés le ministre dans sa réponse à une question à l'appel de l'ordre du jour, à quels autres genres de prêts cette société s'intéresse-t-elle ou s'adonne-t-elle? J'aimerais que le ministre réponde à ces questions maintenant.

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, le mieux que je puisse faire est peut-être de donner un aussi bref aperçu que possible de la situation. A mon sens, quand il aura pris connaissance des faits, le député reconnaîtra que toute insinuation donnant à entendre que des personnes ont agi malhonnêtement ou qu'il y a lieu de critiquer la fonction publique est sans fondement.

Bref, en avril 1961, il s'est formé un petit syndicat de placement à Hull; les membres étaient au nombre de 21, dont 12 employés de l'Imprimerie du gouvernement du Canada à Hull. Le syndicat perçoit de ses membres des contributions périodiques qu'il investit, ensuite, à titre de syndicat, selon les indications fournies dans la réponse à la question n° 329 à la page 1142 du *hansard*. Il a fait, entre autres, un investissement dans une société commerciale exploitée sous la raison sociale d'Imprimerie Gasparo Ltée.

Trois des administrateurs de la société sont à l'emploi de l'Imprimerie du gouvernement canadien. Ce sont M. Marquis, contremaître, compositeur au linotype, M. Hould, compositeur à la main et M. Cousineau, compositeur à la main.

L'Imprimerie du gouvernement canadien n'adjuge aucun contrat commercial d'impression pour le gouvernement et ne détient aucun intérêt dans une telle entreprise. Il ne peut adjuger de contrats. Au milieu de 1964, la société Gasparo Ltée a soumis au ministère de la Production de défense une demande pour devenir soumissionnaire pour les travaux d'impression du gouvernement. La procédure habituelle a été suivie et la demande a été accordée ou approuvée. Par la suite, la société Gasparo Ltée a été appelée à soumissionner. De toutes les soumissions faites en 1965, la société Gasparo Ltée a obtenu quatre contrats s'élevant à un total de \$338.27. En outre, un contrat de \$12.21 a été négocié, aux termes des règlements du ministère de la Production de défense. Le chiffre d'affaires de cette société s'élève à environ \$21,000 par année.

Je dirais que le rapport entre les contrats gouvernementaux sous le régime de la